



Vous avez un problème de voisinage ?

Bruits, plantations, dégradations, travaux, animaux, droit de propriété...

La médiation

- est une démarche volontaire ;
- favorise un climat de dialogue et de coopération ;
- permet de trouver une solution satisfaisante pour chacun ;
- est confidentielle.

Les médiateur(trice)s

- sont des professionnel(le)s formé(e)s à la médiation ;
- interviennent pour faciliter la communication dans une situation de conflit ;
- accompagnent la réflexion des parties en leur permettant de trouver leur accord ;
- ne prennent pas parti ;
- sont soumis(es) au secret professionnel.

Vos avantages

- Service financé par la commune pour ses habitants.
- C'est une solution alternative à la justice traditionnelle.
- La médiation peut vous aider à retrouver une meilleure qualité de vie.
- Vous n'avez rien à perdre, mais peut-être tout à gagner !

Comment ça marche ?

Chaque personne reçue dans le Service de Médiation bénéficiera d'une écoute attentive - le Service de Médiation de la commune de Frisange est à votre écoute.

Comment contacter le Service de Médiation?

L'administration communale est à votre disposition au 23 66 84 08 - 1 et via [reception\(at\)frisange.lu](mailto:reception(at)frisange.lu) pour toute information ou transmission en toute confidentialité. Vous pouvez également vous adresser directement à notre partenaire, le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC) par téléphone au 27 85 42 - 1 ou par courriel à [info\(at\)cmcc.lu](mailto:info(at)cmcc.lu). Un(e) médiateur(trice) vous contactera dans les plus brefs délais.

Haben Sie ein Problem in Ihrer Nachbarschaft?

Lärmbelästigung, störende Bepflanzung, Schädigungen, Arbeiten, Tiere, Besitzanspruch...

Die Mediation

- Ist ein freiwilliger gesetzlich geregelter Prozess.
- Fördert die Zusammenarbeit und erleichtert das Gespräch.
- Erlaubt eine zufriedenstellende Lösung für alle Parteien zu finden.
- Ist vertraulich.

Die Mediatoren

- Sind in Mediation ausgebildete Spezialisten.
- Sind da um die Kommunikation in einer Streitsituation zu vereinfachen.
- Begleiten die Gespräche der Parteien mit dem Ziel eine Einigung zu finden.
- Sind unparteiisch.
- Unterliegen der beruflichen Schweigepflicht.

Ihre Vorteile

- Eine von der Gemeinde für ihre Bürger finanzierte Dienstleistung.
- Eine alternative Lösung zur klassischen Justiz.
- Die Mediation kann Ihnen helfen Ihre Lebensqualität zu verbessern.
- Sie haben nichts zu verlieren, allenfalls zu gewinnen!

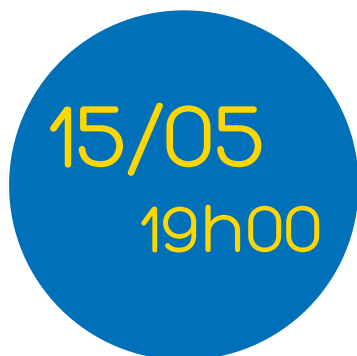
Wie funktioniert es?

Jeder, der von der Mediationsstelle empfangen wird, erhält ein aufmerksames Gespräch - die Mediationsstelle der Gemeinde Frisange hat ein offenes Ohr für Sie.

Wie können Sie uns erreichen?

Die Gemeindeverwaltung steht Ihnen unter der Nummer 23 66 84 08 - 1 und über [reception\(at\)frisange.lu](mailto:reception(at)frisange.lu) für weiter Informationen zur Verfügung. Sie können sich ebenfalls direkt an unseren Partner, das Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC) wenden unter der Telefonnummer 27 85 42 - 1 oder per E-Mail an : [info\(at\)cmcc.lu](mailto:info(at)cmcc.lu). Ein(e) Mediator(in) wird sich in Kürze mit Ihnen in Verbindung setzen.

Soirée d'information: La médiation en cas de litiges entre voisins



Al Gemeng, Frisange

La Commission pour l'Égalité des chances de la commune de Frisange vous invite chaleureusement à une réunion d'information sur le sujet:

La médiation en cas de litiges entre voisins

La médiation, selon la loi, est „le processus structuré dans lequel deux ou plusieurs parties à un litige tentent volontairement par elles-mêmes, de parvenir à un accord sur la résolution de leur litige avec l'aide d'un médiateur indépendant, impartial et compétent.“

Le rôle du médiateur en tant que tiers par rapport aux parties est d'aider celles-ci à élaborer par elles-mêmes, en toute connaissance de cause, un accord qui respecte les besoins de chacun des intervenants en se basant sur la technique spéciale du processus de médiation.

Selon une étude du Parlement Européen réalisée en 2014, le recours à la médiation réduit de plus de 60% le temps nécessaire à la résolution du conflit et réduit de plus de 30% les coûts par rapport à une procédure judiciaire et classique.

Les représentants du Centre de Médiation Civile et Commerciale se feront un plaisir de vous présenter les différents outils de médiation et de vous informer sur les avantages indiscutables de ce genre de résolution de conflits.